

undefined - vendredi 27 mai 2022

Isère

ISÈRE

## Sécheresse dans le département : le vrai du faux



*L'irrigation d'un champ en 2020 à Saint-Jean-de-Bournay. Archives photo Le DL /Mourad ALLILI*

Les années passent et les arrêtés de restriction d'utilisation de l'eau se multiplient. Le préfet de l'Isère a placé, le mardi 17 mai, plusieurs bassins versants de l'Isère et des eaux souterraines [en alerte sécheresse](#).

C'était le premier arrêté de l'année 2022. En 2021, cette vigilance était tombée le 19 mars, un record de précocité. Ces vigilances sont déclenchées de plus en plus tôt et s'avèrent plus nombreuses. Mais entre 2011 et 2015, il n'y en a pas eu.

« On a eu des périodes pluriannuelles très sèches par le passé, explique Xavier Cereza, directeur de la direction départementale des territoires (DDT). Mais nous avons également eu des périodes où les nappes se sont rechargées durant plusieurs années de suite. Là, nous sommes sur une tendance depuis six ans où nous avons des années sèches. Malgré tout, l'année dernière, par exemple, nous avons eu une bonne pluviométrie, avec un fort rechargement des nappes. »

Sur les vingt dernières années, seules quatre ont été excédentaires en matière de précipitations.

« À l'échelle du département, il reste difficile de vérifier et d'appréhender des hypothèses comme le réchauffement climatique, c'est un mécanisme mondial », nuance Xavier Cereza.

Le territoire isérois est délimité par des unités de gestion de l'eau selon les bassins versants. « On a des systèmes plus sensibles que d'autres à l'absence de pluviométrie, relate Xavier Cereza,

directeur de la direction départementale des territoires (DDT). Les nappes plus fragiles sont celles qui ont été mises en alerte par le préfet, c'est-à-dire les nappes des bassins versants de la Bourbre, du Trièves, de la Matheysine, des Chambarans et les eaux souterraines de la Molasse Miocène Chambaran. » Elles réagissent plus rapidement lorsque l'eau vient à manquer.

## • Très fort déficit de pluviométrie

Les fleuves du Rhône et celui de l'Isère sont alimentés par la fonte des neiges, ce qui permet de les maintenir beaucoup plus longtemps à des niveaux satisfaisants. L'année 2021, marquée par une pluviométrie exceptionnelle en période d'étiage et des températures modérées, a permis de [recharger partiellement](#) les nappes phréatiques et les nappes d'accompagnement des cours d'eau.

« Nous avons démarré l'année de manière très correcte. Simplement, nous avons eu un très fort déficit de pluviométrie sur les premiers mois de l'année, de l'ordre de 10 à 20 %. Ce qui fait que les systèmes les plus dépendants de la pluviométrie ont déjà réagi », précise Xavier Cereza. Les pluies de ces derniers jours n'ont pas forcément permis d'améliorer la situation. « On est sur des précipitations inégales sur le territoire et somme toute relativement faibles », souligne le directeur de la DDT.

À cette période de l'année et encore plus durant la période estivale, les précipitations permettent surtout de ne pas aggraver la situation. « À moins d'avoir un été particulièrement pluvieux, c'est rare en cours d'été de descendre les niveaux », détaille Xavier Cereza.

La sécheresse fait diminuer le niveau d'eau dans les rivières. « Si les épisodes secs perdurent, nous risquons d'avoir des assecs sur les cours d'eau, qui sont très néfastes pour la faune et la flore aquatiques », rapporte Xavier Cereza, directeur de la direction départementale des territoires (DDT).

L'élévation des températures fait aussi chauffer l'eau des rivières et ruisseaux. « Le taux d'oxygène de l'eau est inversement proportionnel à la température. Plus l'eau est chaude et moins il y a d'oxygène, précise le directeur de la DDT. Et moins il y a d'eau dans les cours d'eau, plus l'eau est réchauffée, ce qui provoque des soucis d'oxygénation et donc ça peut être pénalisable pour les poissons. »

Dans le Nord-Isère, la rivière Bourbre est [régulièrement touchée](#) par des épisodes de sécheresse.

La vigilance de niveau 1 ne s'accompagne d'aucune mesure de restriction. « C'est un appel à la conscience citoyenne pour que les personnes soient économes en eau et qu'elles veillent à ne pas gaspiller », insiste Xavier Cereza. Le niveau 2 d'alerte, qui concerne actuellement les nappes des bassins versants de la Bourbre, du Trièves, de la Matheysine, des Chambarans et les eaux souterraines de la Molasse Miocène Chambaran, entraîne une série de restrictions.

Ainsi, il est notamment interdit de nettoyer sa voiture hors des stations professionnelles, mais aussi de nettoyer les façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées. Les particuliers n'ont

pas le droit de remettre à niveau leur piscine entre 18 et 9 heures. Il leur est interdit de remplir les bassins de plus de 1 m<sup>3</sup> à usage privé ou encore de remplir ou maintenir le niveau des plans d'eau de loisir à usage personnel. L'arrosage des pelouses et massifs privés ou publics, des espaces verts publics, des potagers, des stades et terrains de sport est défendu entre 11 et 18 heures. L'agriculture et l'industrie doivent aussi réduire de 25 % leurs prélèvements pour l'irrigation hors exceptions.

Plus le niveau d'alerte est élevé, plus les restrictions sont nombreuses.

L'agriculture est directement impactée par la sécheresse. « Les périodes très chaudes qu'on a pu connaître au mois de mai provoquent un stress hydrique sur les plantes, même si elles sont irriguées », analyse Xavier Cereza, directeur de la direction départementale des territoires (DDT). Le débit des cours d'eau se trouve alors fortement diminué.

### • 25 % de restriction sur certains bassins versants

« Si la sécheresse venait à perdurer, les restrictions d'usage par rapport à l'irrigation pourraient être plus nombreuses. Pour l'instant, nous ne sommes qu'à 25 % de restriction sur certains bassins versants. Les agriculteurs ont un certain nombre de tours d'eau organisés, c'est-à-dire des plages horaires d'irrigation autorisées, avec les restrictions, ces tours d'eau sont réduits. » Les agriculteurs [souffrent déjà](#) de ce déficit d'eau. Les rendements en grandes cultures faiblissent et l'approvisionnement en fourrage pour le secteur de l'élevage diminue.

L'alerte crise (niveau 4), extrêmement rare, impose un arrêt des prélèvements non prioritaires, y compris à des fins agricoles. Seuls les prélèvements permettant d'assurer l'exercice des usages prioritaires sont autorisés (santé, sécurité civile, eau potable, salubrité). Pour l'instant, en Isère, seuls quelques bassins versants sont en niveau 2 d'alerte.

Julien Denormandie, l'ancien ministre de l'Agriculture, a présenté, en février dernier, les travaux issus du [Varenne de l'eau](#) au Premier ministre. « Ce Varenne a permis de lancer des groupes de travail pour voir comment nous pouvons mieux consommer l'eau, mieux la stocker et avoir une meilleure répartition de l'usage », rapporte Xavier Cereza.

« Oui, on peut avoir une tension sur l'eau », affirme Xavier Cereza. Quand un cours d'eau est à sec, ceux qui avaient des prélèvements sur le cours d'eau, que ce soit pour irriguer les champs ou l'alimentation en eau potable, ne peuvent plus prélever. « On a pu avoir par le passé des tensions sur l'eau, notamment en 1976 et en 2003, mais aujourd'hui, les collectivités ont mis en place des renforcements de ressources pour que la situation soit mieux maîtrisée », tempère le directeur de la DDT.

Les collectivités ont également beaucoup travaillé en France et en Isère afin d'améliorer la maîtrise et la réparation des fuites et les prélèvements. Se pose un double enjeu de quantité, mais aussi de qualité de la ressource.

« L'eau fait partie du patrimoine de la nation », insiste le directeur de la DDT.



Xavier Cereza, directeur de la direction départementale des territoires (DDT). Photo DR



Les arrêtés sécheresse permettent de limiter l'utilisation de l'eau afin de préserver la ressource. Photo Le DL /Mourad ALLILI



*Au niveau 2 d'alerte, il est interdit de remplir les piscines de plus de 1 m<sup>3</sup> à usage privé et la remise à niveau n'est pas autorisée de 18 à 9 heures. Photo Le DL /Mourad ALLILI*



*Les particuliers pourraient être touchés par le manque d'eau si la sécheresse perdure. Photo Le DL /Mourad ALLILI*



*Durant l'été 2019, la rivière Bourbre a été touchée par la sécheresse. Archives photo Le DL /Quentin VILLAIN*



*Le manque d'eau impacte directement les agriculteurs, qui sont contraints de moins arroser. Photo Le DL /Mourad ALLILI*